



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(22)/3
5 novembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-deuxième réunion directive
Genève, 15 octobre 1999

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

Rapport à l'Assemblée générale sur les décisions du Conseil

Rapports d'organes subsidiaires du Conseil : rapports des commissions sur leur dernière session (point 2 de l'ordre du jour)

1. À sa 904ème séance plénière, le 15 octobre 1999, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur les travaux de sa quatrième session (TD/B/COM.1/L.10 et Add.1 et 2), et entériné les conclusions concertées de la Commission (TD/B/COM.1/L.11 et 12).
2. À la même séance, le Conseil a également pris note du rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur les travaux de sa quatrième session (TD/B/COM.2/L.9 et Add.1 à 3), et entériné les conclusions concertées de la Commission (TD/B/COM.2/L.10).
3. À la même séance, le Conseil a en outre pris note du rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur les travaux de sa quatrième session (TD/B/46/11-TD/B/COM.3/29), et entériné les conclusions concertées de la Commission figurant dans ce rapport.

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur le financement et la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED indiquant la façon dont les objectifs visés ont été atteints : accroître la participation d'experts de pays en développement aux réunions de la CNUCED (point 3 a) de l'ordre du jour)

4. À sa 904ème séance plénière, le 15 octobre 1999, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(22)/2) et de la déclaration faite par le représentant de celui-ci. Il a prié le Président du Conseil de procéder à des consultations sur le financement de la participation d'experts aux réunions de la CNUCED et sur l'utilisation du solde non utilisé des fonds alloués à cette fin, et de lui faire rapport à sa quarante-sixième session.

Préparatifs de l'examen par la Conférence, à sa dixième session, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale (point 3 b) de l'ordre du jour)

5. Le Conseil a noté que Kiribati, Nauru et Tonga étaient devenues Membres de l'Organisation des Nations Unies et donc automatiquement membres de la CNUCED. Il a également pris note du fait que neuf États membres de la CNUCED n'avaient pas encore demandé à être inclus sur une quelconque des listes d'États annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, et indiqué qu'il procéderait à un examen final des listes à sa vingt-troisième réunion directive, en décembre 1999.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil (point 3 d) de l'ordre du jour)

6. À sa 904ème séance plénière, le 15 octobre 1999, le Conseil du commerce et du développement a décidé de classer l'International Multimodal Transport Association dans la catégorie spéciale, conformément au paragraphe 12 b) de la décision 43 (VII) du Conseil, afin qu'elle puisse participer aux activités de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base et de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, et de classer Action Aid dans la catégorie générale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 a) de la décision 43 du Conseil (VII).

Examen du fonctionnement du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence (point 4 de l'ordre du jour)

7. À sa 904ème séance plénière, le 15 octobre 1999, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport présenté oralement par le représentant de l'Ouganda, en sa qualité de président des consultations informelles sur la question, et a décidé de proroger ces consultations, dont les résultats lui seraient présentés à sa quarante-sixième session.

Annexe

ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION DIRECTIVE DU CONSEIL

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports d'organes subsidiaires du Conseil : rapports des commissions sur leur dernière session :
 - a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa quatrième (dernière) session;
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa quatrième (dernière) session;
 - c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa quatrième (dernière) session.
3. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur le financement et la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED, indiquant la façon dont les objectifs visés ont été atteints;
 - b) Préparatifs de l'examen par la Conférence, à sa dixième session, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
4. Questions diverses.
5. Rapport du Conseil sur sa vingt-deuxième réunion directive.
